



Conseil d'Administration 22 juin 2017 Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

DÉLIBÉRATION N° 2017-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADAC 65

M. PÉLIEU, Président

présent

1er Collège (Conseillers départementaux) :

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)

B. VERDIER (Les Coteaux)

P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)

L. ARMARY (Vallée des Gaves)

J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranais)

I. LOUBRADOU (Moyen Adour)

Excusée représentée par B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre)

L. RUBON (Royal) van avent (Énhan)

J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)

présent

G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun) excusé représenté par J. BRUNE (Haute-Bigorre)

<u>Excusé(es)</u>: B. VINUALÈS (Lourdes 2); M. LAMON (Les Coteaux); C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranais); M. BEYRIÉ (Neste, Aure et Louron).

Assistaient au C.A.:

- En tant que membre suppléant du 1^{er} Collège : A. SOUQUET (Bordères-sur-Échez).

2ème Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey) présent
B. LUSSAN (Tostat) excusé représenté par F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse)

D. LACASSAGNE (Sinzos) présent

P. VIGNES (Laloubère) présent

F.J. LAFFONT (Ilhet) excusé représenté par C. RÈME (Tibiran-Jaunac)

P. CARRÈRE (Com Com Aure Louron) présent
R. DUBERTRAND (représentant Com Com Adour Madiran) présent

C. ALÉGRET (Com Com Pouyastruc Tournay) présent

Excusé(es): ; A. DUCASSE (Galan); G. ARA (Campan).

Assistaient au C.A.:

En tant que membre suppléant du 2^{ème} Collège: J.C. CASTÉROT (Geu); R. MARROT (Com Com Neste Barousse); N. PEREIRA DA CUNHA (Com Com Pyrénées Vallée des Gaves).

<u>ADAC 65</u>: D. TULSA (directeur), L. MICHAUT (adjointe du directeur, responsable du pôle juridique & administratif), B. DUBOSC (conseillère juridique), K. TALAZAC (conseillère juridique), I. FOURCADE (assistante de direction), N. MAINGUY (assistante de direction), J. FALLIÉRO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), P. PÉNINOU (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), M. LATAPIE (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage).

Excusé(e)s:

- ADAC 65 : R. ROSATO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) ;
- Paierie Départementale : P. BAUTE (Payeur Départemental).

Secrétaire de séance : P. Vignes (Laloubère).

Le quorum est atteint.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65);

Vu la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant notamment sur la désignation des membres du Collège des Communes et EPCI siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des représentants du Département au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2017;

DELIBERE

Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- La fixation d'un montant maximum à 15 000 € pour les EPCI et la date limite d'adhésion à l'Agence prolongée au 30/06/2017.

Article 2 : le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité :

M. Carrère, Maire d'Arreau et Président de la Communauté de Communes d'Aure et Louron, comme 3ème Vice-Président issu du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65.

<u>Article 3</u>: le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.



